



Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR « LA MISSION LOCALE DE MOULINS »

DOSSIER : AP1\_n° 307

Intitulé du projet : PIJSMJ03  
PLATEFORME D'INSERTION POUR JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE  
ALLIER

Porteur du projet : MISSION LOCALE DE MOULINS

Evaluateur du projet : LERFAS

Région(s) d'expérimentation : AUVERGNE

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 1er janvier 2010

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

(1 page)

L'objectif de l'expérimentation est de donner une nouvelle chance aux jeunes sous main de justice de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie active sur le plan social et professionnel, et prévenir la récidive.

Cela est rendu possible par :

- la mise en place d'un dispositif articulé et coordonné entre tous les partenaires intervenant sur les problématiques des jeunes sous main de justice et optimiser leurs chances d'accès à une insertion sociale et professionnelle ;
- un accompagnement renforcé par un référent unique justice de la Mission Locale, basé sur la notion de parcours pendant l'incarcération et en milieu ouvert ;
- des incitations financières auprès du milieu économique (non utilisées à ce jour) et une sécurisation financière des parcours des jeunes.

Et également :

- la coordination départementale du dispositif ;
- un partenariat avec la Mission Locale du Puy en Velay retenue sur une expérimentation similaire avec protocole d'évaluation commun.

Le public concerné : 80 à 100 jeunes de 16 à 26 ans volontaires pour l'action :

- écroués dans les maisons d'arrêt de Moulins/Yzeure et Montluçon, y compris jeunes mineurs en détention préventive avec une sortie envisageable dans les 4 mois ;
- condamnés avec aménagement de peine à proposer aux magistrats.

Le public est repéré et orienté par les partenaires justice : SPIP, PJJ, directeurs de maisons d'arrêt.

L'expérimentation se déroule du 1er janvier 2010 au 30 octobre 2012 sur le département de l'Allier (territoire comprenant 3 missions locales : Moulins, Montluçon, Vichy et 2 maisons d'arrêt : Moulins/Yzeure et Montluçon).

A noter que les référents justice des 3 missions locales de l'Allier ont accompagné en 2010 au total 274 jeunes sous main de justice (tout public relevant de la justice).

Les objectifs de l'action n'ont pas varié depuis le démarrage de l'expérimentation ; le public cible visait au départ les jeunes écroués et s'est élargi à des jeunes condamnés avec aménagement de peines car cela s'inscrivait dans la nouvelle loi pénitentiaire et permettait de se rapprocher de l'expérimentation du Puy en Velay.

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

Après repérage et orientation par les services de la justice, les jeunes sont informés collectivement ou individuellement des modalités de l'action et prestations proposées. Sur la base du volontariat, les jeunes contractualisent avec un référent unique mission locale.

Un contrat d'engagement est signé par le jeune, le référent mission locale, le référent SPIP ou PJJ, le chef d'établissement pénitentiaire si le jeune est incarcéré.

Un accompagnement individuel hebdomadaire en milieu fermé et en milieu ouvert est réalisé par le référent unique mission locale en lien avec le SPIP ou la PJJ et les autres partenaires.

En milieu fermé (maison d'arrêt de Moulins/Yzeure), se rajoute un atelier collectif hebdomadaire animé par une référente justice de la mission locale de Moulins. Il porte sur la réalisation d'un bilan diagnostic, la construction d'un projet professionnel (intervention de professionnels présentant les métiers), la préparation à l'insertion professionnelle (techniques de recherche d'emploi, comportement à adopter), la préparation à la vie quotidienne (intervention de professionnels de l'hébergement, de la santé...)

Les jeunes sont incités à participer aux activités se déroulant en milieu carcéral (sports, remise à niveau, travail, formation professionnelle, travail...)

Afin de préparer au mieux cette phase DEDANS-DEHORS, les jeunes peuvent bénéficier (sur acceptation du magistrat concerné) de permission de sortie pour rencontrer une structure d'hébergement, un organisme de formation, un employeur... Des responsables de structures interviennent également en maison d'arrêt à la demande des conseillers missions locales en fonction des besoins des jeunes (organismes de formation, régie de quartier...). Une bourse spécifique est mobilisée pour les jeunes incarcérés sur une période maximale de 4 mois à raison de 25 euros mensuels versés et 25 euros mensuels capitalisés pour la sortie.

En milieu ouvert sur une période de 12 mois, les jeunes bénéficient d'un accompagnement global renforcé utilisant les outils et actions de droit commun, notamment la formation professionnelle, et les chantiers d'insertion. La sécurisation financière des parcours peut être assurée par l'allocation interstitielle CIVIS, ou tout autre aide mobilisable (fonds d'aide aux jeunes, aide à la mobilité du Conseil Régional...). Si aucune de ces aides n'est mobilisable, l'expérimentation a prévu des aides financières individuelles.

Parallèlement à l'accompagnement renforcé des jeunes, se tiennent mensuellement sur chaque site

(Moulins, Montluçon, Vichy) des commissions de régulation pluridisciplinaires regroupant l'ensemble des partenaires permettant de coordonner les réponses apportées, de vérifier l'efficacité des parcours des jeunes, de repérer des jeunes à intégrer, d'aborder les aspects positifs et négatifs de la plateforme.

Un travail en lien avec l'expérimentation du Puy en Velay permet de mutualiser les compétences de chacun.

Et bien sûr un travail avec le LERFAS, évaluateur de l'action se déroule en continu au travers de réunions, de participations à plusieurs commissions mensuelles ainsi que d'échanges par mail et téléphone.

En fin d'action, un guide méthodologique sera réalisé avec l'ensemble des partenaires soit une diffusion des résultats finaux envisagée pour début novembre 2012.

### Etat d'avancement :

La première étape a consisté à informer et mobiliser les partenaires, réaliser un montage partagé du dispositif, mettre en route les procédures de fonctionnement, écrire une charte de partenariat reprenant les missions de chacun.

Cela s'est concrétisé le 25 mai 2010 par la signature de la charte partenariale en présence de Monsieur MONZANI, Préfet de l'Allier et engageant 31 signataires.

Parallèlement à cela, le repérage du public s'est opéré et le partenariat déjà existant avec le SPIP a permis d'intégrer des jeunes dès le mois de février.

Au 31 décembre 2010, 57 jeunes ont intégré la plateforme.

Les commissions de régulation pluridisciplinaires se déroulent mensuellement sur chaque bassin depuis avril 2010.

Les outils d'évaluation sont passés par une phase test et sont maintenant finalisés.

CERTIFICAT :

**Je soussigné, Jacques BERTHON., responsable de la structure porteuse du projet AP1\_n° 307, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a cursive 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.